

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FÉVRIER 2026

PROCÈS VERBAL

L'an deux mil-vingt-six, le 25 Février à 18h30, le Conseil municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de monsieur Alain TROCHARD, Maire.

Date de la convocation : 18 février 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

Nombre de conseillers municipaux présents : 9

Présents : Alain TROCHARD, Didier BROS, Nathalie CUOZZO, Céline BELLARA, Magalie GUEIDAN, Sophie BERETTA, Elie HERBEMONT, Arnaud SAUVAIRE et Nicolas WISNIEWSKI.

Absents : Sabine DA COSTA ayant donné procuration à Alain TROCHARD

Secrétaires de séance : Nathalie CUOZZO et Elie HERBEMONT

À L'ORDRE DU JOUR

- Approbation des procès-verbaux du conseil municipal du 19 Janvier 2026

Les membres du Conseil municipal sont informés que les délibérations adoptées lors de la séance du 19 janvier 2026 ont été transmises au contrôle de légalité et sont devenues exécutoires le 20 janvier 2026, après obtention du visa préfectoral.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 19 janvier 2026

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

- Délibération : Approbation de la Carte communale modifiée

Monsieur le Maire rappelle que l'élaboration de la carte communale, engagée le 30 mai 2022, a suivi toutes les étapes réglementaires requises (avis favorables de la CDPENAF, de la Chambre d'Agriculture et du commissaire-enquêteur après l'enquête publique de juin 2025).

Cependant, à la suite de l'approbation initiale du 17 septembre 2025, les services de l'État ont notifié un refus d'approbation en date du 18 novembre 2025. Pour sécuriser juridiquement le document, le Préfet a exigé deux ajustements techniques :

- Le report graphique des zones de risques naturels sur les plans de zonage (jusqu'ici présents uniquement dans les pièces écrites) afin d'en améliorer la lisibilité.
- L'actualisation de l'annexe relative aux servitudes d'utilité publique.

Le dossier ayant été mis en conformité avec ces prescriptions, le Conseil Municipal est invité à régulariser la procédure.

Décision du Conseil :

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier modifié et entendu l'exposé du Maire, décide à l'unanimité :

- DE RETIRER la délibération n°2025/0042 du 17 septembre 2025.
- D'APPROUVER la nouvelle version de la carte communale intégrant les modifications demandées par les services préfectoraux.
- DE VALIDER la transmission du dossier complet au Préfet pour co-approbation (ouverture d'un délai d'instruction de deux mois).
- D'ENGAGER les mesures de publicité légale obligatoires (affichage en mairie, insertion dans la presse locale et publication sur le portail national de l'urbanisme) dès réception de l'arrêté préfectoral.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention :

(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

- Délibération : Engagement de crédits pour 2026

Pour pouvoir mandater les factures d'investissement avant le vote du budget 2026, une délibération doit être prise, afin d'autoriser la commune à payer les mandats, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025, pour la commune. Après discussion, le conseil municipal accepte cette délibération.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

- **Compte Financier Unique 2025**

Le vote du CFU 2025 est reporté dans l'attente de la validation du Service de Gestion Comptable (SGC). Ce délai est dû à des problèmes techniques de transmission sur l'interface Hélios entre la collectivité et la perception, empêchant la finalisation du dossier pour la présente séance.

- **RD 194 B – Chemin Gré au Moulédou – Extension 1PL et déplacement d'un mât solaire existant / SMEG**

En raison du calendrier électoral, la délibération est reportée. Le Conseil Municipal souhaite que le dossier soit complété par une expertise plus détaillée avant d'être soumis au vote de la future assemblée.

Informations et Questions diverses

- Certains administrés ne reçoivent pas les newsletters de la mairie et n'ont, par conséquent, pas été informés de la reprise des travaux chemin du Temple. Il convient également de réaliser le marquage des plaques sur ce même chemin (peinture) dans l'attente des travaux.
Mailing : établir la liste des administrés ne recevant pas les newsletters afin de leur transmettre l'information par courrier.
- Des tags ont été constatés au City sport

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h12.

Le Maire,

Les Secrétaires de séance,



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be the signature of one of the secretaries of the meeting. The signature is stylized and somewhat abstract.